



Règlement particulier Tournoi
FRJM Extra Tour 12
20 & 21 décembre 2025
La DER des FET
Une dernière victoire cette année ou pas....



Préambule

Le numéro du dossier de demande d'autorisation est le n° 2500956.

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques doivent prendre connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, Officiels d'équipe et technique et seront affichés dans le gymnase.

Une tenue de badminton conforme au règlement de la FFBaD est exigée sur le terrain.

Toute participation implique l'acceptation du présent règlement.

Les joueurs mineurs seront sous la responsabilité des parents ou d'un responsable de club identifié à la table de marque fournissant une attestation d'autorité.

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétiteur.

Le juge arbitre du tournoi, désigné par le Comité d'Organisation, est Sylvie LE DOUARON. Elle sera assistée de Noémie QUENTIN. Leurs décisions seront sans appel. Les juges-arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

Le GEO de la compétition est Serge LE MOUËL.

Les vainqueurs et finalistes seront récompensés en bons d'achat.

Le tournoi se déroulera sur 14 terrains au **Complexe des Merisiers**, rue Rossini, 95280 Jouy Le Moutier.

Séries & Tableaux

La compétition est ouverte aux joueuses et joueurs à toutes les catégories d'âge à partir de Minime jusqu'à Vétérans ayant un classement de **N3 à NC** à la date de clôture des inscriptions.

Les séries se disputeront en poules puis élimination directe dans tous les tableaux, ou poules uniques le cas échéant.

Rappel : Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 (quatre) inscrits.

De plus, en cas d'inscriptions inférieures à six ; le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique (quatre ou cinq inscriptions).



**Règlement particulier Tournoi
FRJM Extra Tour 12
20 & 21 décembre 2025
La DER des FET
Une dernière victoire cette année ou pas....**



Les tableaux ouverts en simple, double et mixte seront scindés en séries par lots selon le CPPH des joueurs à la date du Jeudi 19 novembre 2025.

Dans la mesure du possible, les séries seront proposées avec 2 sortants par poules.

Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans les tableaux correspondants à leur classement. Le CPPH du mieux classé des participants d'un tableau ne pourra être plus de 1000 points supérieure à celui du moins bien classé.

Afin de respecter ce dernier point, il est conseillé de former des paires avec un écart de classement le plus faible possible entre les deux joueurs. Les inscriptions en double ne seront acceptées que si ce point est respecté.

Le comité d'organisation affectera une paire dans une série en fonction de la moyenne de la paire.

Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux de simple, de double et de mixte dans la limite d'un tableau par journée.

Le samedi seront joués les tableaux de simple et mixte en intégralité

Le dimanche seront joués les tableaux de double homme et de double dame en intégralité.

Il sera strictement interdit de faire simple et mixte le samedi.

Inscriptions

Le tournoi se déroulera sous le format standard de la LIFB. Les inscriptions se feront uniquement sur le site <http://www.badnet.org> ou via Ebad. Il sera nécessaire aux joueurs de se créer un compte sur ces plateformes.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ni courrier.

En cas de difficultés lors de la phase d'inscription et pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse du tournoi : tournoi.frjm@gmail.com

La **date d'ouverture** d'inscription est le 25/08/2025 à 23h59. Le tournoi est de type Standard (Les inscriptions seront prises en compte par rapport à leur date d'arrivée).

La **date limite** d'inscription est le 19/11/2025 à 23h59. Le tournoi est de type Standard (Les inscriptions seront prises en compte par rapport à leur date d'arrivée).

Le **tirage au sort** sera effectué le 05/12/2025 suivant la mise à jour FFBaD des CPPH du 04/12/2025 (J-15 cf Règlement de la LIFB).

Le nombre maximum de participant sera de 495 personnes.

Un joueur peut s'inscrire sur un ou deux tableaux.

Le montant des droits d'engagement est de : **17€ pour 1 tableau, 23 € pour 2 tableaux.**

Le prix payé inclut la participation fédérale de 2€.



**Règlement particulier Tournoi
FRJM Extra Tour 12
20 & 21 décembre 2025
La DER des FET**



Une dernière victoire cette année ou pas....

Le paiement se fera en ligne sur Badnet ou votre application ebad et aucun mail ne sera envoyé pour confirmer la réception de votre inscription.

Les droits d'inscription sont en principe personnels et non transférables.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

Forfait

Tout joueur s'inscrivant à ce tournoi doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.

Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription
- Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

Lorsqu'un joueur d'une paire est défaillant, son partenaire doit notifier par email à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. Si le partenaire ne mentionne pas ces intentions, le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre.

En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Déroulement des matchs

Les convocations seront disponibles sur badnet/ebad . En cas d'envoi de convocations successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi. Seuls les horaires de convocations sont à prendre en compte (les horaires de matches sont donnés uniquement à titre indicatif).

TOUT JOUEUR NON PRÉSENT à son heure de convocation SERA DÉCLARÉ FORFAIT VOLONTAIRE PAR LE JUGE ARBITRE (Cf. Code de conduite des joueurs).



Règlement particulier Tournoi
FRJM Extra Tour 12
20 & 21 décembre 2025
La DER des FET



Une dernière victoire cette année ou pas....

Tout participant doit se faire pointer, dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Les joueurs doivent être disponible de 7h30 à 22h30 le samedi et de 7h30 à 19h le dimanche.

Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match.

Dès l'arrivée des participants sur le terrain, les volants seront testés suivi du tirage au sort.

Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur le terrain. Toute demande ou dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre

Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal. Le volant officiel du tournoi est le **RSL 3**.

Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.

Seuls, auront accès au plateau de jeu, les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, les juge arbitres, les arbitres (ou faisant office); les conseillers techniques.

Tous les matchs de toutes les séries seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Le temps de repos minimum entre deux matches sera de 20 minutes.

Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

Les récompenses seront remises pendant une cérémonie protocolaire avec les lauréats présents. En cas d'absence du lauréat, le lot pourra être gardé à sa disposition pour une remise dans les 10 jours suivant le tournoi.

Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure de match prévue. L'échéancier est donné à titre indicatif.

Autres mentions légales

Les organisateurs dégagent toute responsabilité sur les pertes ou vols ou détérioration de matériel.

Les photos prises lors de ce tournoi et noms des joueurs pourront être utilisées pour la promotion du club organisateur que ce soit sur papier ou support électronique (Site Internet...). Sauf avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation et renonciation au droit à l'image.

L'utilisation de substance ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et l'intégrité physique de l'athlète est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide du Badminton).



**Règlement particulier Tournoi
FRJM Extra Tour 12
20 & 21 décembre 2025
La DER des FET
Une dernière victoire cette année ou pas....**



Tout joueur en arrêt de travail et/ou de maladie, pour des raisons médicales, ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt. En cas de contrôle antidopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.